

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le Mardi
02/02/2016
Périodique 1.497
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : brasseur@skynet.be

CONVOCATION REUNION DU **MARDI 16 FEVRIER**
2016 au local du RGCC « LE CASTELIN » 13, Place
de l'Hôtel de Ville à Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE

NEANT

SUSPENSIONS

3 avertissements en championnat : suspendu(s) pour
1 journée effective de championnat au sein du RGCC
à partir du 20/02/2016 :

KILIC Numan 10/10/80 TRABZONSPOR
SARUHAN Huseyn 03/10/90 TRABZONSPOR
BESYAPRAK Tuncay 01/08/79 FC FONTAINE
DE KIMPE Ludovic 08/08/87 FC GOUGNIES
GIANFRANCESCO William 12/08/86 MONCEAU
UNITED

Exclusion 2 avertissements en championnat :
suspendu(s) pour **1 journée effective de championnat**
au sein du RGCC à partir du 20/02/2016 :

SALVO Guido 24/11/92 MONCEAU UNITED
POPADINEC Alexandre 26/12/90 BOIS DU PRINCE
MARASCHIELLO Gianni 20/09/85 AVANTI
CHARLEROI

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Journée du 30/01/2016

*** F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non rentrées
ou retard :**

*** R. N.C. ou R. = Résultats non communiqués ou
retards :**

1. MONCEAU UNITED	2x3 €
	1x6 €
5. AVANTI CHARLEROI	1x3 €
	1x6 €
7. LA LEGIA	
*F.A. N.R. ou R. 2°inf.	1x20 €
*R. N.C. ou R. 4°inf.	1x40 €
11. PHENIX M/S/M	
*R. N.C. ou R. 1°inf.	1x10 €
14. CHARLEROI 61	
F.A. incomplète	1x10 €
15. FC GOUGNIES	3x3 €
17. FC FONTAINE	4x3 €

36. JS MARCHIENNE	
*F.A. N.R. ou R. 1°inf.	1x10 €
37. FAC VAL D'HEURE	1x3 €
46. CHU CHARLEROI	1x3 €
53. AC B. VILLERS 2	2x3 €
63. BOIS DU PRINCE	1x6 €
65. YILDIZ CLUB 61	
*R. N.C. ou R. 3°inf.	1x40 €
68. TRABZONSPOR	3x3 €
71. SPORT AMITIE FP	1x3 €

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du RGCC LE
Mardi 16/02/2016 à 18h15 (si besoin, voir
convocation(s))

RAPPEL IMPORTANT

Article 15

L'arbitre est seul juge de l'impraticabilité du terrain.

**Chaque club doit veiller à rendre son terrain
praticable pour tout match.**

En cas de remise de match pour impraticabilité, le club pourra être tenu de se justifier devant le CD du RGCC.

Celui-ci apprécie souverainement si les dispositions prises par le club représentent réellement le maximum de ce qui pouvait être fait et il pénalise chaque manquement par des amendes, le fautif pouvant être déclaré forfait.

De plus, en cas de trois remises **CONSECUTIVES OU
NON A DOMICILE**, autres que générales, le club sera mis en demeure de trouver un autre terrain pour le samedi suivant la 3° remise et ce jusqu'au moment où le terrain initial sera remis en état (vérification par le responsable du C.D.).

**PROCHAIN PERIODIQUE, LE
23/02/2016
CLASSEMENTS ET RESULTATS,
VOIR SITE**

CHANGEMENT D'HEURE

Div. 2 :

A partir du 13/02/2016 20^j. le club FC CHARLEROI jouera à domicile à **12h30** au lieu de 12h00